

COMTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 18 FEVRIER 2021 A 14H30

Administrateurs

CRAMET Dominique
CORVAISIER Danièle
GIFFARD Hervé
KASPRZACK Christiane
SAULNIER Benoit
MENARD Marie-Madeleine

DEVAUX Isabelle
GUINHUT André
THOMAS Gilbert
MOISY Nicole
PIHEE Marie-Agnès

Absents excusés

VESTIT Marie-Claude
LUCAS Nadège
PREVOST Jean-Michel
BRETON Geneviève

Pouvoirs

Mme LUCAS Nadège à Mme CRAMET Dominique
Mme VESTIT Marie-Claude à Mme DEVAUX Isabelle

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la (ou des) séance(s) précédente(s)
3. Vote des comptes de gestion 2020 : CCAS et Résidence Autonomie Les Fontaines
4. Vote des comptes administratifs 2020 : CCAS et Résidence Autonomie Les Fontaines
5. Rapport d'orientations budgétaires 2021
6. Institution de nouvelles aides facultatives
7. Demandes d'Aide sociale
8. Questions diverses

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'administration du CCAS nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Est nommé : Nicole MOISY

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA (OU DES) SEANCES(S) PRECEDENTE(S)

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à approuver le compte-rendu de la séance du 25.01.21

Pour : 13

Contre :

Abstention :

3) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 : CCAS ET RESIDENCE AUTONOMIE LES FONTAINES

Rapporteur : Dominique CRAMET

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le Trésorier principal de Saumur-municipale ayant arrêté le compte de gestion du budget CCAS et Résidence autonomie pour l'exercice 2020 selon la synthèse ci-après, il convient donc de prendre la délibération suivante.

A. COMPTE DE GESTION CCAS

CCAS GENNES VAL-DE-LOIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions	58 310.00	678.40	58 988.40
Mandats émis	16 483.87		16 483.87
Annulation de mandats	0.00		0.00
Dépenses nettes	16 483.87	0.00	16 483.87
RECETTES			
Prévisions	58 310.00	678.40	58 988.40
Titres émis	5 659.50		5 659.50
Réduction de titres	0.00		
Recettes nettes	5 659.50	0.00	5 659.50
RESULTATS			
Excédent	---	0.00	0.00
Déficit	10 824.37		- 10 824.37
Report N-1	14 401.51	678.40	15 079.91
Part affectée à l'investissement	0.00		0.00
Résultat de clôture	3 577.14	678.40	4 255.54

B. COMPTE DE GESTION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Résidence autonomie LES FONTAINES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions	1 112 923.94	282 445.06	1 395 369.00
Mandats émis	867 649.30	30 952.18	898 601.48
Annulation de mandats	1 638.28		1 638.28
Dépenses nettes	866 011.02	30 952.18	896 963.20
RECETTES			
Prévisions	1 112 923.94	282 445.06	1 395 369.00
Titres émis	869 263.89	45 636.92	914 900.81
Réduction de titres	296.73		296.73
Recettes nettes	868 967.16	45 636.92	914 604.08
RESULTATS			
Excédent	2 956.14	14 684.74	17 640.88
Déficit			
Report N-1	352 123.94	236 012.29	588 136.23
Part affectée à l'investissement			
Résultat de clôture	355 080.08	250 697.03	605 777.11

Le Conseil d'Administration du CCAS :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Déclare que les comptes de gestion du budget CCAS de Gennes-Val de Loire, et du budget annexe de la résidence autonomie Les Fontaines, dressés par le Receveur pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut Dominique CRAMET vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

4) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : CCAS ET RESIDENCE AUTONOMIE LES FONTAINES

A. COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Rapporteur : Dominique CRAMET

C.C.A.S	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		14 401.51		678.40		15 079.91
Opérations de l'exercice	16 483.87	5 659.50	0.00	0.00	16 483.87	5 659.50
TOTAUX	16 483.87	20 061.01	0.00	678.40	42 995.11	20 739.41
Résultats de clôture		3 577.14		678.40		4 255.54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 577.14		678.40		4 255.54

B. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Résidence autonomie LES FONTAINES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		352 123.94		236 012.29		588 136.23
Opérations de l'exercice	866 011.02	868 967.16	30 952.18	45 636.92	896 963.20	914 604.08
TOTAUX	866 011.02	1 221 091.10	30 952.18	281 649.21	896 963.20	1 502 740.31
Résultats de clôture		355 080.08		250 697.03		605 777.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		355 080.08		250 697.03		605 777.11

Considérant que Madame Isabelle DEVAUX, Présidente du CCAS, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Dominique CRAMET vice-présidente, pour le vote des comptes administratifs 2020 ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame Dominique CRAMET, vice-présidente du CCAS, est invité à délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Madame Isabelle DEVAUX, Présidente.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget CCAS de Gennes-Val de Loire et du budget annexe de la résidence autonomie les fontaines des Rosiers-sur-Loire ;

Vu les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Madame la Présidente étant sortie) :

- ⇒ Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut Dominique CRAMET vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour : 12
Contre :
Abstention :

5) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conformément aux dispositions du CGCT, dans les CCAS liés aux communes de 3 500 habitants et plus, le Président du CCAS présente au Conseil d'administration, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'administration du CCAS.

S'il participe à l'information des membres du CCAS, ce débat sur les orientations budgétaires joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs qui seront adoptés avant le 15 avril prochain.

Même si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit cependant faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette formalité.

Cf. rapport d'orientations budgétaires en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du conseil d'administration du CCAS de Gennes-Val-de-Loire le 12/02/2021 ;

Considérant qu'un débat a bien eu lieu au sein du Conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte des orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;
- ⇒ Dit que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à la disposition du public sur le site Internet de la commune et consultable à la mairie de Gennes ;
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut Dominique CRAMET vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6) INSTITUTION DE NOUVELLES AIDES FACULTATIVES

Rapporteur : Dominique CRAMET

Le règlement des aides facultatives a été adopté par le CCAS en date du 19.02.2019.

Dans le projet ci-annexé, il est proposé la mise à jour suivante :

Conditions de ressources : quotient familial porté à 500 € (au lieu de 300 €)
Création de 2 aides Jeunes : aide au BAFA
Aide au Permis de conduire

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Valide les mises à jour susvisées au Règlement des aides facultatives
- ⇒ Autorise Madame la présidente, ou à défaut Dominique CRAMET vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

Pour :13
Contre :
Abstention

7) DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Mme Dominique CRAMET, vice-présidente, fait part au Conseil d'administration du CCAS de la situation d'une dame domiciliée à Saint Martin de la Place, dans l'incapacité financière de réguler son budget et notamment de régler une facture de frais de cantine.

Il est proposé de verser une aide financière en vue régler cette dette de cantine.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Décider d'octroyer une aide de 120 € à cette personne pour le paiement de la facture de cantine, versée directement au Trésor Public de Thouars.
- ⇒ Autorise Madame la Présidente, ou à défaut Dominique CRAMET Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

Pour : 13

Contre :

Abstention :

8) QUESTIONS DIVERSES

La Présidente du CCAS,
Isabelle DEVAUX

